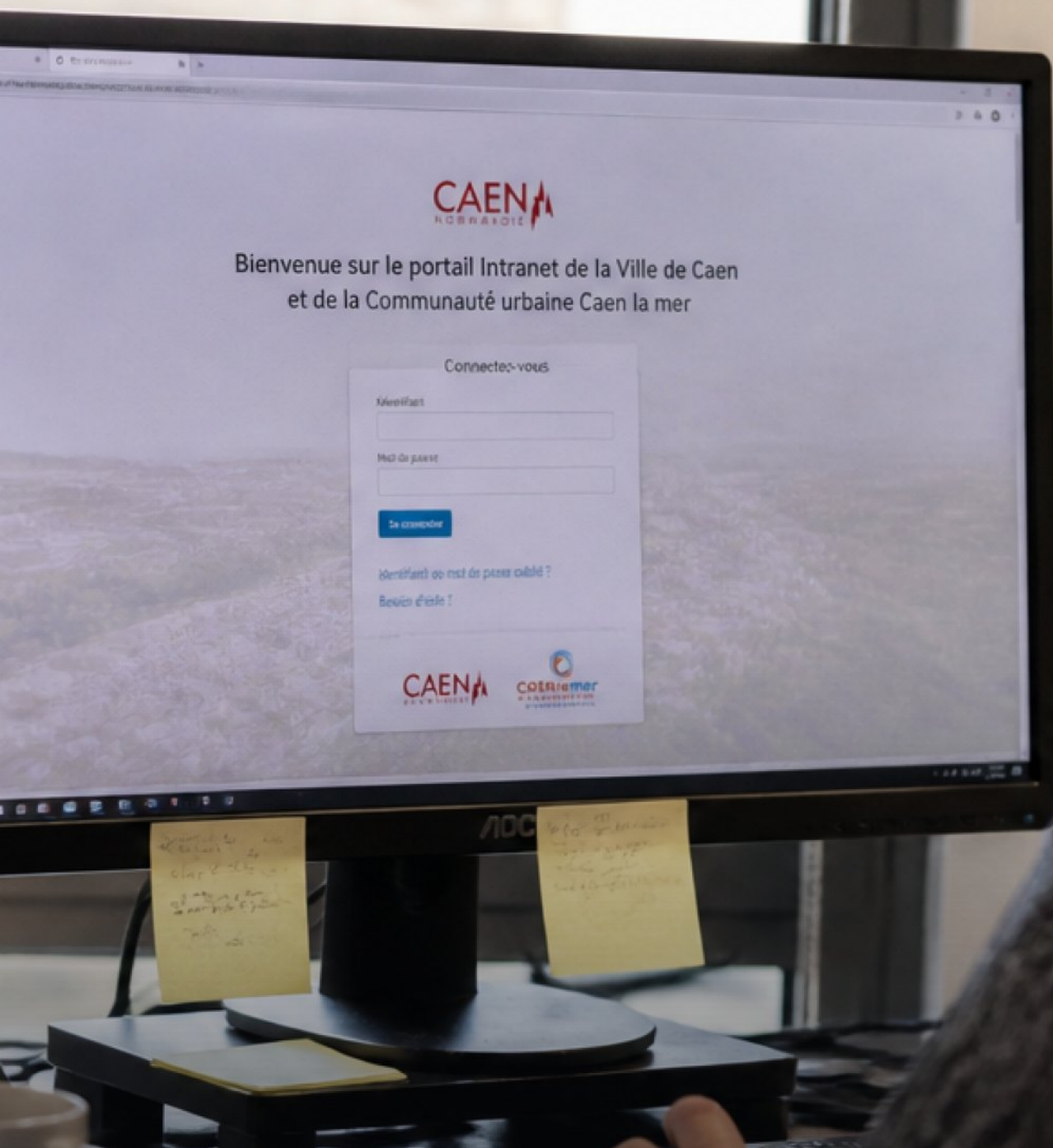




CHECKLIST IMPRIMABLE

Intranet Caen : accès officiel et dépannage express

Gardez cette fiche sous la main pour ouvrir le bon portail du premier coup et éviter les erreurs classiques. Elle vous aide à vérifier le lien, vous connecter proprement et réagir vite si l'accès bloque.

Au sommaire

- 1 Le bon réflexe avant de commencer
- 2 À vérifier avant la connexion
- 3 Connexion rapide en 5 étapes
- 4 Ne pas confondre les portails
- 5 Bons réflexes de sécurité à garder

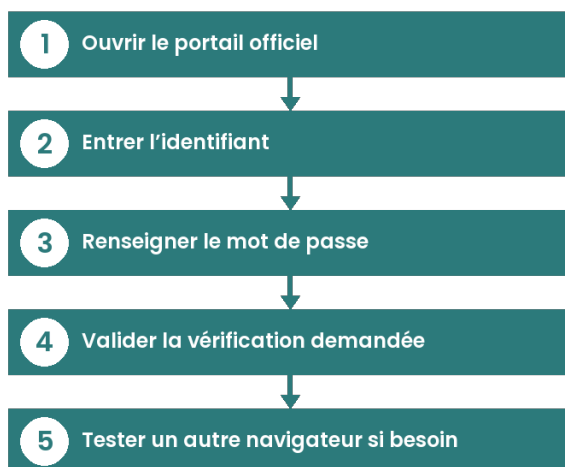
Le bon réflexe avant de commencer

L'accès « intranet Caen » doit partir d'une source officielle liée à votre organisme, pas d'un lien trouvé au hasard. Avant de saisir quoi que ce soit, contrôlez l'adresse, le cadenas HTTPS et l'intitulé de la page : c'est le moyen le plus simple d'éviter un faux portail.

À vérifier avant la connexion

- ☐ **Je pars du site officiel de l'organisme concerné.**
Je n'utilise pas un lien reçu sans contexte.
- ☐ **Je contrôle le cadenas HTTPS et le nom de domaine.**
L'adresse doit rester cohérente avec le service attendu.
- ☐ **Je vérifie que la page correspond bien à mon profil.**
Intranet, ENT et portail public ne sont pas interchangeables.
- ☐ **Je garde l'identifiant fourni par le service.**
Je n'essaie pas d'ancienne version si le compte a changé.
- ☐ **J'utilise un navigateur à jour si la page a déjà posé problème.**
Un navigateur trop ancien peut bloquer l'accès.

Connexion rapide en 5 étapes



1 Ouvrir le portail officiel

Accédez à la page communiquée par votre service ou votre établissement, puis relisez l'adresse avant toute saisie.

2 Entrer l'identifiant

Saisissez l'identifiant intranet Caen exact, sans ajouter d'espace ni corriger automatiquement une ancienne version.

3 Renseigner le mot de passe

Tapez le mot de passe tel qu'il a été défini ou communiqué, en respectant exactement la casse.

4 Valider la vérification demandée

Si le portail demande un code temporaire, un passcode ou une confirmation supplémentaire, suivez uniquement la consigne affichée.

5 Tester un autre navigateur si besoin

Si tout semble correct mais que l'accès refuse encore, essayez un navigateur récent ou rechargez la page depuis le site officiel.



CONNEXION À L'INTRANET CAEN

Accédez en toute sécurité aux ressources et services de la Ville de Caen



1

Ouvrir la page officielle communiquée par le service

Utilisez le lien ou l'adresse officielle fournie par votre service (mail, documentation, site interne...).



2

Vérifier le cadenas HTTPS et le nom de domaine

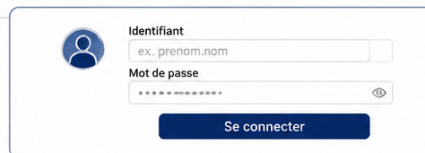
Assurez-vous que l'adresse commence par https:// et que le cadenas est fermé. Le nom de domaine doit être intranet.caen.fr



3

Saisir identifiant et mot de passe

Renseignez votre identifiant professionnel et votre mot de passe, puis cliquez sur « Se connecter ».



4

Valider un code temporaire si le service le demande

Saisissez le code temporaire reçu (par SMS, application d'authentification ou e-mail) pour finaliser votre connexion.



5

Changer de navigateur ou contacter l'assistance si le compte bloque

Si la connexion échoue ou si votre compte est bloqué, essayez un autre navigateur ou contactez l'assistance.



VOTRE SÉCURITÉ NOTRE PRIORITÉ

Ne communiquez jamais vos identifiants.
Déconnectez-vous après chaque session.
Signalez tout comportement inhabituel à l'assistance.



BESOIN D'AIDE ?

Si vous rencontrez un problème de connexion ou si votre compte est bloqué :

- Essayez un autre navigateur
- Videz le cache et les cookies
- Contactez l'assistance

02 31 30 40 50

assistance.dsi@caen.fr

Du lundi au vendredi
8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h00



BON À SAVOIR

L'accès à l'intranet Caen est réservé aux agents de la Ville de Caen et nécessite des identifiants personnels et confidentiels.

SCHÉMA Repères visuels pour vérifier le portail, l'identifiant, le mot de passe et l'assistance avant validation.

! Si l'accès bloque, commencez par ces causes fréquentes

Un refus de connexion ne veut pas forcément dire que le compte est perdu. Vérifiez d'abord l'identifiant, le mot de passe, le bon portail et l'état du navigateur. Si un message de sécurité apparaît, arrêtez la saisie, contrôlez l'URL et repartez depuis une source officielle.

Ne pas confondre les portails

Portail	Usage probable
Intranet interne ou académique	Applications et ressources réservées aux personnes autorisées
ENT	Vie scolaire, échanges et ressources pédagogiques
Site officiel de la Ville de Caen	Informations et démarches municipales
Portail public trouvé via moteur de recherche	À vérifier avant toute saisie d'identifiants

PROBLÈMES DE CONNEXION ? DIAGNOSTIC RAPIDE & BONNES ACTIONS



IDENTIFIER LE PROBLÈME
COMPRENDRE LA CAUSE
AGIR EN TOUTE SÉCURITÉ

Ce guide vous aide à repérer rapidement le type de problème rencontré lors de votre connexion et à adopter la bonne action pour y remédier.

SYMPTÔMES	PISTE POSSIBLE	ACTION RECOMMANDÉE
1  IDENTIFIANT REFUSÉ	 Saisie incorrecte ou compte verrouillé	 Réessayer prudemment puis demander la réinitialisation
2  MOT DE PASSE REFUSÉ	 Mot de passe expiré ou erreur de saisie	 Utiliser la procédure officielle
3  PAGE INACCESSIBLE	 Mauvais lien ou navigateur incompatible	 Revenir au site officiel et tester un navigateur à jour
4  MESSAGE DE SÉCURITÉ	 Page non fiable ou lien trompeur	 Ne rien saisir et vérifier l'URL



BONNES PRATIQUES À ADOPTER



Utilisez des identifiants personnels et confidentiels



Changez régulièrement votre mot de passe



Vérifiez toujours l'URL avant de vous connecter



Maintenez votre navigateur à jour



ATTENTION AUX RISQUES !

Ne communiquez jamais vos identifiants sur une page douteuse. En cas de doute, contactez le support via le site officiel.

INFOGRAPHIE Blocages fréquents sur intranet Caen et pistes de dépannage à vérifier en priorité.

Bons réflexes de sécurité à garder

Enregistrer le favori officiel plutôt que retaper l'adresse à chaque fois.

Se déconnecter après usage sur un poste partagé.

Revenir au site officiel dès qu'une page paraît inhabituelle ou douteuse.

Ne jamais transmettre l'identifiant intranet Caen sur un message non vérifié.

Mettre à jour le navigateur si le portail signale une incompatibilité.

En cas de doute, utilisez uniquement l'assistance officielle de votre service, de votre établissement ou de votre organisme.